



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-323

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

75-2026-05-28-00014 - Décision DRIEAT-IDF du 28 mai 2026 portant subdélégation de signature du préfet de police (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-05-28-00014

Décision DRIEAT-IDF du 28 mai 2026 portant
subdélégation de signature du préfet de police



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Décision portant subdélégation de signature du préfet de police

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 122-39 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret modifié n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination du préfet de police - M. FAURE (Patrice) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de police n° 2025-01397 du 23 octobre 2025 portant délégation de signature à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage ;

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions prévus aux articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage.

Article 2

Pour le service sécurité des transports et des véhicules (STTV), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la rubrique A de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Odile SEGUIN, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département homologation et surveillance des véhicules ;
- M. Benjamin BELKEBLA, chargé de mission réceptions complexes des véhicules ;
- M. Chafek MEZIANE, chargé de mission réception simple.

Article 3

Pour le service prévention des risques (SPR), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la rubrique B 1 et C de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service prévention des risques ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service prévention des risques, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels.

Article 4

Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs relevant de l'article 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage et son adjoint, M. Stéphane LUCET ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvages.

Article 5

Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD92), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la rubrique A, B1 et C de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Etienne MERLIN, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 6

Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD93), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la rubrique A de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Ghislaine BORDES, directrice adjointe de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Isabelle SCAUSSE, cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Marc ARAGO, contrôleur au sein du pôle véhicules infra-régional Nord.

Article 7

Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD94), subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de la rubrique A de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, adjointe à la directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, adjointe à la directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Sébastien CUCURULO, chef du pôle véhicules infra-régional Sud ;
- MM. Alexis BROUZES, Marc DAUBERT et Paterne YOPA, techniciens au pôle véhicules infra-régional Sud.

Article 8

La décision du 16 février 2026 portant subdélégation de signature du préfet de police est abrogée.

Article 9

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 28 mai 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France,

Signé

Emmanuelle GAY